

# Contrat de fourniture de légumineuses fourragères

## pour l'alimentation en élevage

### CAMPAGNE 2024

Ce contrat engage :

- **Le demandeur :** (Raison sociale) .....  
(N° PACAGE) : .....

et

- **l'éleveur :** (Raison sociale) .....  
(N° PACAGE) : .....

#### ATTENTION le même numéro PACAGE doit être saisi dans TELEPAC

Le demandeur s'engage à cultiver en culture principale et à livrer à l'éleveur : \* champs obligatoires

..... ha \*(préciser la superficie) de légumineuses fourragères pures ou en mélange entre elles ou en mélange avec d'autres espèces de céréales ou d'oléagineux .....

..... \* (préciser les espèces entrant dans la composition du fourrage),

issus de la récolte de la campagne ..... \*(préciser l'année de récolte du fourrage) OU issus des

récoltes des campagnes ..... \* (préciser les années de récolte du fourrage si le contrat est pluriannuel).

L'éleveur s'engage<sup>1</sup> :

- ✓ à prendre livraison de l'ensemble du fourrage précisé ci-dessus,
- ✓ ET à déposer un dossier PAC pour déclarer ses effectifs autres que bovins (dans la rubrique « effectifs animaux »,
- ✓ ET à satisfaire les conditions d'éligibilité relatives au seuil de 5 UGB herbivores ou monogastriques.

Fait en 2 exemplaires à ....., le .....

<b>Le demandeur :</b> <i>Nom, prénom, signature (de tous les associés pour un GAEC)</i>	<b>L'éleveur :</b> <i>Nom, prénom, signature (de tous les associés pour un GAEC)</i>
--	---

<sup>1</sup> Cf. la notice PAC\_2024 « dispositions particulières aux aides couplées aux productions végétales » disponible sous TELEPAC